

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VILLEFRANCHE - TARARE - 6903 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/01/2026 - B2026/000089 - 2008 B 00402 - 504 977
307 - A3C CONSEILS

A3C CONSEILS

Edition du : 01/07/2024 au 30/06/2025

BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Brut	Exercice N Amortissements et provisions	Net	N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
Actif immobilisé :							
Immobilisations incorporelles							
- Fonds commercial						7 000	7 000
- Autres							
Immobilisations corporelles	5 183	4 929	254	254			
Immobilisations financières	15		15				
TOTAL I	5 198	4 929	269	269			
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes							
					Report à nouveau		
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(12 094)	(7 095)
					Provisions réglementées		
					TOTAL I	(5 094)	(95)
Créances :							
Clients et comptes rattachés	1		1		Provisions pour risques et charges (II)		
Autres	2 617		2 617	1 287	1 Dettes		
Valeurs mobilières de placement					Emprunts et dettes assimilées	1 372	3 004
Disponibilités (autres que caisse)	1 223		1 223	2 378	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Caisse	19		19	19	Fournisseurs et comptes rattachés	1 505	1 403
					Autres	22 937	9 137
TOTAL II	3 860		3 860	3 685	TOTAL III	25 814	13 545
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	9 058	4 929	4 129	3 954	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	20 720	13 450

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

A3C CONSEILS

Edition du : 01/07/2024 au 30/06/2025

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement		56	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	8 519	12 764	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	426	277	Autres produits		
Rémunération du personnel	1 500		Produits financiers		
Charges sociales	1 521	492			6 600
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières	72	83			
TOTAL (I)	12 094	13 695	TOTAL (I)		6 600
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	12 094	13 695	TOTAL DES PRODUITS (I+II)		6 600
BENEFICE OU PERTE	(12 094)	(7 095)			
TOTAL GENERAL		6 600	TOTAL GENERAL		6 600

A3C CONSEILS
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
Du 01/07/2024 au 30/06/2025

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2025 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999, règlement CRC 1999-03 et des règlements CRC 2002-10 et 2004-06.

Pour l'application de ces règlements, l'entreprise a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droit de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Amortissement des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour le PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée prévue :

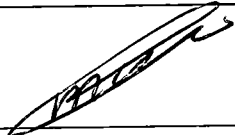
- | | |
|----------------------|--------|
| • Matériel de bureau | 5 ans |
| • Logiciel | 2 ans |
| • Mobilier | 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

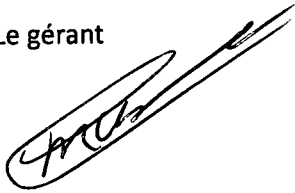
SARL A3C CONSEILS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7000 €
SIEGE SOCIAL : 67 Route de Clochemerle 69460 VAUX EN BEAUJOLAIS
RCS VILLEFRANCHE TARARE 504 977 307

FEUILLE DE PRECENCE A L'ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2025

ASSOCIES	Nombre	Nombre	Nom, Prénoms	SIGNATURES
Nom, Prénom	de parts	De voix	des mandataires	
MARTIN David	700	700		

Le gérant certifie exacte la feuille de présence, faisant apparaitre que les associées présents ou représentés, totalisent 700 parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 700 voix.

Le gérant



SARL A3C CONSEILS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7000 €
SIEGE SOCIAL : 67 Route de Clochemerle 69460 VAUX EN BEAUJOLAIS
RCS VILLEFRANCHE TARARE 504 977 307

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 DECEMBRE 2025

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code du Commerce, visant les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et l'un de ses gérants ou associées, je vous informe qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025 :

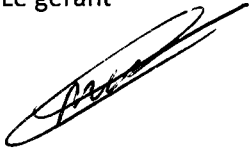
Il a été alloué à Monsieur David MARTIN au titre de son mandat de Gérant pour l'exercice écoulé une rémunération de 1500 euros.

La société a pris en charge les cotisations sociales du gérant pour un montant de 1521 euros.

Aucune autre convention n'est à signaler.

Je vous demande de bien vouloir agréer cette convention.

Le gérant



SARL A3C CONSEILS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7000 €
SIEGE SOCIAL : 67 Route de Clochemerle 69460 VAUX EN BEAUJOLAIS
RCS VILLEFRANCHE TARARE 504 977 307

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales, mon rapport sur les Opérations de l'exercice clos le 30 juin 2025 ainsi que sur les comptes et le bilan dudit Exercice, soumis à votre approbation.

Pour votre information, je joins au présent rapport les autres documents prescrits par la loi et Que je vous ai adressés dans les délais légaux.

Les comptes et le bilan qui vous ont été soumis ont été établis selon les formes et méthodes d'évaluation prescrites par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE :

Le chiffre d'affaires pour 2025 est de 0 € contre 6600 € pour l'exercice précédent.

Les charges externes sont de 8 519 € contre 12 764 € pour 2024.

Les charges de personnel s'élèvent à 0 €.

Le résultat d'exploitation est une perte de 12 094 € contre une perte de 7 095 € pour 2024.

Le résultat de l'exercice est une perte de de 12 094 € contre pour une perte de 7 095 € l'exercice précédent.

EVENEMENT IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Néant

EVENEMENT IMPORTANTS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIALE ET LA REDACTION DU PRESENT RAPPORT

Néant

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice est une perte de 12 094 €.

Cette perte est reportée sur l'exercice suivant.

Il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des 15 derniers exercices.

DIVIDENDES ET AVOIRS FISCAUX VERSES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

PRISES DE PARTICIPATION (article 356 de la loi du 24 juillet 1966, modifié par l'article 57 de La loi 87-416 du 17 juin 1987)

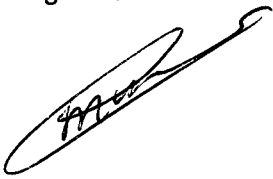
Aucune prise de participation n'a été effectuée au cours de l'exercice écoulé.

PERSPECTIVES

Développement de l'activité.

Je vous demanderai de bien vouloir voter favorablement sur le texte des résolutions qui vont être
Soumis à votre approbation.

Le gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A.', enclosed within a large, loopy oval stroke.

SARL A3C CONSEILS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7000 €
SIEGE SOCIAL : 67 Route de Clochemerle 69460 VAUX EN BEAUJOLAIS
RCS VILLEFRANCHE TARARE 504 977 307

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 DECEMBRE 2025

À 8 heures,

L'associé de la SARL A3C CONSEILS s'est réuni en Assemblée Générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation qui leur a été faite par la Gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MARTIN David Gérant.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chaque Membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Le Président précise que le capital social est reparti de la façon suivante :

- Monsieur MARTIN David, porteur de 700 parts

Et constate que la feuille de présence, certifiée exacte par ses soins, fait ressortir que l'associé possède le nombre de parts sociales requis.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requis de la moitié des parts sociales.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la Gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 30 juin 2025 ainsi que les opérations visées à l'article L-223-19 du Code du Commerce, intervenues au cours du même exercice,
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice, quitus de la gérance,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce
- Questions diverses

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- L'inventaire, le compte de résultat, l'annexe et le bilan de l'exercice écoulé
- Le rapport de la Gérance,
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Puis il rappelle que le rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice, le compte de résultat, le bilan ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressées aux associés non-gérant, plus que quinze jours francs précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la Gérance. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Celle-ci étant close et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos au 30 juin 2025, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus de sa gestion à la Gérance.

Cette résolution, mises aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le résultat de l'exercice est une perte de 12 094 €.

L'assemblée Générale décide sur proposition de la Gérance, d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Cette perte est reportée sur l'exercice suivant.

Il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des 15 derniers exercices.

Cette résolution, mises aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce, approuve ces conventions.

Avant de mettre aux voix cette résolution, le Président rappelle que chacun des associés ne peut participer au vote sur les conventions auxquelles il a participé et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quitus et de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par la gérance.

Le Gérant.

